



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-320
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1275-320 intitulé :
 - **Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'ajouter un article visant à rendre dérogatoire les enseignes promoteur après un certain délai et à les faire enlever**
2. Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le 5 février 2024, à 18 h 30 en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1275-320 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
5. Ce [projet de règlement n° 1275-320](#) peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1275-320

Le règlement n° 1275-320 a pour objet d'ajouter un article pour rendre une enseigne promoteur et à la faire enlever lorsque le projet est presque terminé.

Service de l'aménagement du territoire
20 novembre 2023

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25^e jour du mois de janvier 2024.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière par intérim

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca